

Sécurité

Poste de police de Rendeux

Certaines rumeurs ont circulé dans la population et me sont revenues, suscitant de nombreuses questions quant à l'avenir du poste de police de Rendeux. Bien que non fondées, ces affirmations doivent être démenties et le collège communal a décidé de faire le point afin de rassurer la population de Rendeux en sollicitant la collaboration de Monsieur le Commissaire divisionnaire.

Vous trouverez ci-après le communiqué de Monsieur GUISSARD, Chef de Corps de la zone de police Famenne-Ardenne que je remercie d'apporter des précisions .

Lucienne DETHIER

Le poste de police de Rendeux n'est pas à vendre ! Le chef de corps, le commissaire divisionnaire Marcel GUISSARD, s'en explique.

Les policiers du poste de proximité de RENDEUX, dépendant de la zone de police FAMENNE ARDENNE, m'ont rapporté leurs inquiétudes quant à la vente programmée de leur poste de police. Il semblerait, effectivement, que certaines personnes énoncent comme acquis le fait que cette vente serait bien programmée, un prix de vente étant déjà fixé.

Je tiens à clarifier les choses une fois pour toutes à ce sujet : les collèges et conseil de police de la zone FAMENNE ARDENNE n'ont aucunement l'intention de vendre le poste de RENDEUX. Pour comprendre comment cette rumeur a pu circuler et, notamment, référer à ce que la presse écrite a pu rapporter AVANT le mois de juillet 2013, il convient de retracer un bref historique du cheminement suivi par les autorités de la zone de police ces derniers mois.

Avant la décision du conseil de police du 11 juillet 2013 visant à prévoir la mise en place d'une intervention centralisée au sein de la zone de police, des groupes de travail ont été constitués pour réfléchir sur des scénarios possibles et des débats ont eu lieu à plusieurs reprises en collège et en conseil de police. Dans ce cadre, aux fins d'alimenter le débat avec les bourgmestres et les conseillers, une des projections financières soumises à la réflexion fut celle consistant à revoir la politique d'investissements de la zone de police par rapport à ses bâtiments : l'idée dans cette projection était de ne conserver que des bâtiments là où le personnel d'intervention de la zone serait centralisé (soit à

MARCHE, à DURBUY, à VIELSALM et à LA ROCHE), de vendre les postes de proximité dans d'autres communes (soit à NASSOGNE, TENNEVILLE, EREZEE, RENDEUX, MANHAY, HOUFFALIZE et GOUVY) et de chercher des solutions au cas par cas sur chacune de ces autres communes pour loger les policiers de quartier et d'accueil dans des locaux mis à disposition par l'administration communale.

Cette hypothèse de travail n'a pas été retenue par le conseil de police. Le choix a donc été fait de garder les infrastructures actuelles au sein de l'ensemble de la zone de police. Cela étant, la zone doit aussi s'assumer sur le plan financier : il est donc important qu'elle se positionne sur le long terme quant aux nécessités d'entretiens ou d'investissements pour ses infrastructures. A ce titre, au vu des réalités budgétaires actuelles, collège et conseil de police ont décidé de limiter les investissements immobiliers à 500.000 euros par an, jusqu'en 2018, et dès lors de fixer des priorités pour leurs investissements immobiliers en fonction des besoins d'organisation de la zone et de l'état de ses infrastructures. L'option a également été prise de n'investir dans ce cadre que sur fonds propres, aux fins de maîtriser autant que faire se peut la charge de la dette sur le budget ordinaire de la zone de police.

La commune de RENDEUX ne sera pas concernée par ces principes de gestion immobilière puisqu'elle dispose d'un tout nouveau poste de police. Les habitants de RENDEUX continueront donc à pouvoir se rendre dans leur bureau de police, route de La Roche.